

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2022/06
--------------------------------	--	-----------

Le Comité Syndical légalement convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est assemblé le 8 mars 2022 à 19h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M Brahim OUAREM.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : Pascal FOURNIER, Eric JANIN, Stéphane BELLEC, Patric BRETHOUS, Patrick BARRANCO, Edouard MATT, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITCHARN, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Daniel ESPRIN, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Jacques PEREZ, Ludovic GOURDY, Brahim OUAREM, Joseph DELPIC, Gabin ABENA, Viviane LE BLANC, Gilles FRAYSSE, Jean-Claude LE ROUX

Pouvoirs : Grégory GOBRON, Jean-Claude DELIANCOURT, Xavier DUGOIN

Absents excusés : Anne SCACCHI, Romain COLAS, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Michel LEPRETRE, Michel COLLET, Serge HUBERT, Pierre Henri CELLIER

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Viviane LE BLANC est désignée secrétaire de séance,

OBJET : ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu la délibération du conseil municipal de Savigny-sur-Orge, en date du 30 septembre 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique » IRVE

Considérant qu'il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion de la commune de Savigny-sur-Orge à la compétence IRVE

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

ACCEPTTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE de la commune de Savigny-sur-Orge.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

L'autorité territoriale,

Le Président,

Brahim OUAREM